



SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



Unités d'intervention structurée

Orientation du personnel

Ciblée sur les interventions, Soucieux de la sécurité



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

Bienvenue

- Pourquoi sommes-nous ici?
- De quoi parlerons-nous?
- Quel est le programme pour les deux prochains jours?

De l'isolement aux
unités d'intervention
structurée :
Comment en
sommes-nous arrivés là?

Isolement vivement critiqué

Quatre cas ont mené à des recommandations en matière d'isolement qui ont jeté les bases du projet de loi C-83 :

- Ashley Smith (décès en établissement : suicide, 2007)
- Edward Snowshoe (décès en établissement : suicide, 2010)
- Jessie McAdam (décès en établissement : suicide, 2013)
- Christopher Roy (décès en établissement : suicide, 2015)

Recommandations clés

- Donner accès, aux détenus hébergés dans de tels établissements, à un système indépendant de défense des patients.
- Conformément aux recommandations formulées dans le rapport intérimaire sur l'isolement cellulaire de 2011 du rapporteur spécial des Nations Unies, abolir l'isolement cellulaire d'une durée indéfinie.
- Éliminer l'isolement
- Créer un organisme indépendant de défense des droits des détenues
- Donner accès, aux détenus en isolement, à des programmes prenant la forme d'initiatives culturelles, de possibilités touchant l'éducation ou d'autres options de programmes.
- Offrir des interventions de manière proactive au sein du Service; il est inacceptable de simplement supposer que tout va bien parce qu'un détenu ne demande rien.

Secret professionnel de l'avocat

Recommandations clés

- Effectuer une surveillance indépendante du placement en isolement pour s'assurer que le placement est licite et que le détenu est représenté au moment des audiences de réexamen du cas.
- Faire en sorte que des responsables des services de santé mentale interviennent immédiatement et personnellement dès qu'une personne est placée en isolement.
- Mener un examen pour toutes les personnes placées en isolement afin qu'on puisse veiller à transférer la personne en isolement dans une unité spéciale de détention capable de répondre à ses besoins médicaux ou à ses besoins en matière de santé mentale, lorsqu'il est approprié de le faire.

Secret professionnel de l'avocat

Recommandations clés (suite)

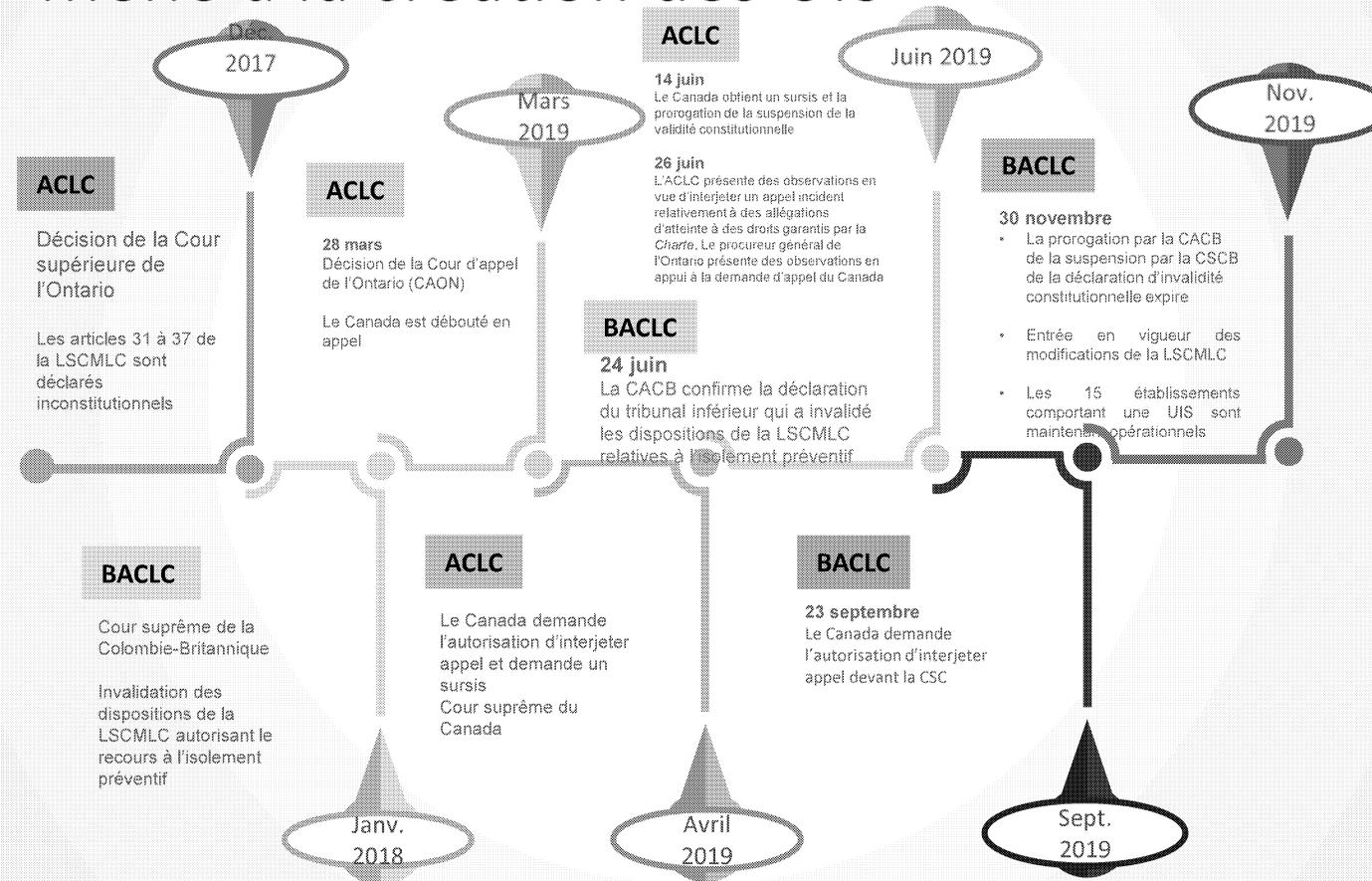
- Intégrer immédiatement à la politique les lignes directrices relatives à l'isolement cellulaire recommandées par les Nations unies.
- Revoir la politique afin de permettre aux détenus en isolement de passer plus de temps dans la cour chaque jour et d'accroître la dotation en personnel à cette fin, s'il y a lieu.
- Mettre en place dans l'établissement une unité où sont accueillis les détenus qui ont des besoins particuliers ne pouvant être comblés au sein de la population carcérale régulière. Cette unité aurait pour but d'éliminer ou de réduire le recours à l'isolement préventif.

Secret professionnel de l'avocat

Nos premières réactions....

- Le SCC a commencé à apporter des changements à la politique sur l'isolement préventif en 2015, puis en a apporté d'autres en 2017 afin de répondre aux préoccupations soulevées.
- Parmi les changements apportés, mentionnons l'augmentation du nombre d'examens, à l'échelle locale, régionale et nationale, de cas d'isolement à long terme, l'accroissement des services de soins de santé et de la défense des intérêts, une fréquence accrue des examens de cas et l'établissement de restrictions concernant les détenus qui ne peuvent être placés en isolement.

Principales décisions législatives ayant mené à la création des UIS



Secret professionnel de l'avocat

Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi

- Changements fondamentaux et transformateurs liés à l'isolement préventif et aux services de santé
- La *Loi* a reçu la sanction royale le 21 juin 2019
- Établit les unités d'intervention structurée (UIS) pour les détenus dont le cas ne peut être géré de manière sécuritaire au sein de la population carcérale régulière.
- Autorise le commissaire à désigner un pénitencier ou un secteur d'un pénitencier comme UIS.

Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi

- Les facteurs systémiques et contextuels propres aux délinquants autochtones doivent être pris en compte dans toutes les décisions
- Renforce les efforts du SCC pour répondre aux besoins en santé mentale des délinquants tout au long de leur incarcération
- Les fouilles par balayage corporel sont ajoutées à la LSCMLC en tant que méthode de fouille, lorsqu'il est approprié de le faire. L'échéancier pour la mise en œuvre des détecteurs à balayage corporel sera établi lorsque le règlement connexe aura été adopté.

Unité d'intervention structurée (UIS) Modèle et mandat

Modèle de l'UIS dans les établissements pour femmes

- Modèle différent de celui dans les établissements pour hommes, qui découle de ce qui suit :
 - recours limité à l'isolement
 - placements brefs
 - solutions de rechange
- Le modèle pour les délinquantes comprend un Environnement de soutien accru (ESA)
 - population carcérale régulière
 - réduction du nombre de réévaluations du niveau de sécurité
 - réduction du nombre de transfèvements dans l'UIS

Quel est le mandat à l'égard des UIS?

- Les UIS seront opérationnelles en novembre 2019.
- Il s'agit d'un environnement **axé sur les interventions et la sécurité**.
- Pour ce qui est des UIS, le SCC a pour mandat d'offrir aux détenus :
 - Des interventions et des programmes ciblés et adaptés pour répondre à leurs besoins et à leurs risques précis et uniques.
 - L'**occasion** de sortir de leur cellule pendant **au moins quatre heures par jour** – sept jours sur sept
 - L'**occasion** d'avoir des interactions réelles avec d'autres personnes pendant **au moins deux heures par jour** – sept jours sur sept
 - Une réintégration au sein de la population carcérale régulière le plus rapidement possible
 - Un environnement sûr et sécuritaire pour les détenus et les membres du personnel

Directive du commissaire 711 – Ébauche

- La politique n'est pas encore parachevée

Renseignements généraux

- Une unité d'intervention structurée (UIS) offre un autre milieu de vie en établissement dans les cas où un détenu ne peut être maintenu dans la population carcérale régulière pour des raisons de sécurité ou d'autres raisons.
- Les UIS sont des unités à niveaux de sécurité multiples indépendantes situées dans un secteur d'un pénitencier désigné par le commissaire.
- Les détenus sont transférés vers une UIS et d'une UIS à la population carcérale régulière, même si l'UIS est située dans le même établissement que le détenu. Pour connaître les procédures de transfèrement propres aux UIS, veuillez consulter les Lignes directrices 711-1 – Procédures de transfèrement – Établissements comportant une UIS et les Lignes directrices 711-2 – Procédures de transfèrement – Établissements ne comportant pas d'UIS.

Directive du commissaire 711 – Ébauche

Exigences législatives

- Une détenue peut être transférée vers une UIS si un membre du personnel ayant le pouvoir d'autoriser un transfèrement est convaincu qu'il n'existe aucune autre solution valable au transfèrement de la détenue vers une UIS et qu'il a des motifs raisonnables de croire :
 - que le détenu a agi, tenté d'agir ou a l'intention d'agir d'une manière compromettant la sécurité d'une personne ou du pénitencier et que son maintien au sein de la population carcérale régulière mettrait en danger cette sécurité
 - que son maintien au sein de la population carcérale régulière mettrait en danger sa sécurité
 - que son maintien au sein de la population carcérale régulière nuirait au déroulement d'une enquête pouvant mener à une accusation soit d'infraction criminelle soit d'infraction disciplinaire grave visée au paragraphe 41(2).

- Interventions ciblées

Des interventions et des programmes ciblés et adaptés pour répondre aux besoins et aux risques précis et uniques d'un détenu :

➤ **Liés au transfèrement
dans une UIS**

Directive du commissaire 711 – Ébauche

OCCASIONS LIÉES AUX PROGRAMMES, AUX INTERVENTIONS, À L'ÉDUCATION ET AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPIRITUELLES ET DE LOISIRS

- Les programmes et les interventions dans une UIS viseront à préparer le détenu à une réintégration réussie au sein de la population carcérale régulière le plus tôt possible.

- Temps passé à l'extérieur de la cellule

- L'***occasion*** de sortir de leur cellule pendant **au moins quatre heures par jour** – sept jours sur sept

- Quatre heures, c'est un ***minimum*** : le but devrait toujours être d'offrir le plus de temps possible à l'extérieur de la cellule lorsque les capacités opérationnelles le permettent.
- La douche NE DOIT PAS être comptabilisée comme du temps passé « à l'extérieur de la cellule ».
- Le but est de veiller à ce que le détenu passe le plus de temps possible, de la façon la plus sécuritaire possible, avec d'autres personnes.

Directive du commissaire 711 – Ébauche

CONDITIONS DE DÉTENTION

Temps passé à l'extérieur de la cellule

- Tous les détenus dans une UIS et ceux dont les déplacements sont limités auront la possibilité de sortir de leur cellule pendant au moins quatre heures par jour.
- Pendant les **quatre heures quotidiennes passées à l'extérieur de la cellule**, un détenu dans une UIS aura l'**occasion d'interagir** avec les autres **pendant au moins deux heures par jour**, ce qui comprend, sans s'y limiter, la participation à des programmes, à des interventions et à des services qui encouragent le détenu à progresser vers la réalisation des objectifs de son plan correctionnel dans l'UIS et qui appuient sa réintégration au sein de la population carcérale régulière.
- Toutes les activités du détenu qui l'obligent à quitter sa cellule afin de respecter les exigences quotidiennes minimales de temps passé à l'extérieur de la cellule auront lieu entre 7 h et 22 h.
- Le temps qu'un détenu passe à l'extérieur de sa cellule, y compris, sans s'y limiter, pour comparaître à un tribunal de l'extérieur, se rendre dans un hôpital de l'extérieur, faire des appels de nature juridique, effectuer des visites ou participer aux processus administratifs de l'établissement, comme ceux du tribunal disciplinaire pour infractions graves, est inclus dans le minimum de quatre heures passées hors de la cellule chaque jour.

Directive du commissaire 711 – Ébauche

Exceptions

- Les exceptions au temps quotidien passé à l'extérieur de la cellule auquel les détenus ont droit sont les suivantes :
 - le détenu refuse de profiter des occasions de passer du temps à l'extérieur de sa cellule
 - le détenu, au moment où l'occasion lui est offerte, ne se conforme pas aux directives raisonnables pour assurer sa sécurité ou celle de toute autre personne ou du pénitencier
 - dans des circonstances exceptionnelles, énoncées au paragraphe 19(1) du RSCMLC, et seulement lorsque cela est nécessaire à des fins de sécurité. Dans ces circonstances, le directeur de l'établissement, à la date à laquelle les droits ne sont pas octroyés, remplira un avis écrit dans une « note de service au dossier » dans le SGD en indiquant les raisons et le communiquera aux détenus concernés.
- Toutes les occasions où un détenu se voit refuser ses droits en raison des circonstances mentionnées aux paragraphes a et b ci-dessus doivent être documentées dans le module ELT-SIU le jour de l'incident, y compris les solutions de rechange offertes au détenu lorsqu'il a refusé de tirer profit des possibilités offertes.

- Réintégration au sein de la population carcérale régulière

- La réintégration au sein de la population carcérale régulière doit avoir lieu dès qu'une évaluation du risque montre qu'il est sécuritaire de le faire :
 - Retour de la détenue dans la population d'origine
 - Transfèrement dans la population d'un autre établissement
 - Peut s'assortir d'une augmentation ou d'une réduction de la cote de sécurité
- La réintégration au sein de la population carcérale régulière NE DOIT PAS être retardée en raison d'un programme non terminé

• Environnement sûr et sécuritaire

- La sécurité dans l'UIS est la **responsabilité de toute l'équipe**
- *Une communication ouverte et positive entre les membres de l'équipe est essentielle au succès de l'UIS et à la sécurité des membres du personnel et des détenues*
- *Les évaluations de la menace et des risques (EMR) jouent un rôle crucial dans le maintien d'un environnement sécuritaire*
- *Cela veut dire qu'il faut activement interagir et communiquer avec nos partenaires des soins de santé*

Directive du commissaire 711 – Ébauche

Utilisation de barrières et/ou de matériel de contrainte

- Tous les efforts seront déployés pour permettre à une détenue dans une UIS d'accéder à des interventions, à des programmes, à des activités de loisirs et à d'autres services et d'interagir avec les autres sans utilisation de barrières et/ou de matériel de contrainte.
- L'utilisation de barrières et/ou de matériel de contrainte, ce qui comprend, sans s'y limiter, des barreaux, des vitres de sécurité, des écrans, des ouvertures ou des menottes, qui permettent d'assurer la gestion des interactions des détenus avec les autres personnes dans une UIS, doit être attentivement examinée en tant que mesure la moins restrictive nécessaire pour gérer le risque que présente le détenu pour la sécurité des autres et la sécurité de l'établissement.
- Toute utilisation de barrières et/ou de matériel de contrainte visant les détenues transférées vers une UIS doit :
 - être appuyée par une évaluation de la menace et des risques dans l'UIS (EMR-UIS) et entraîner la fourniture d'un avis au directeur de l'établissement
 - reposer sur le risque particulier que présente le détenu ainsi que les barrières et/ou le matériel de contrainte nécessaires pour atténuer le risque.

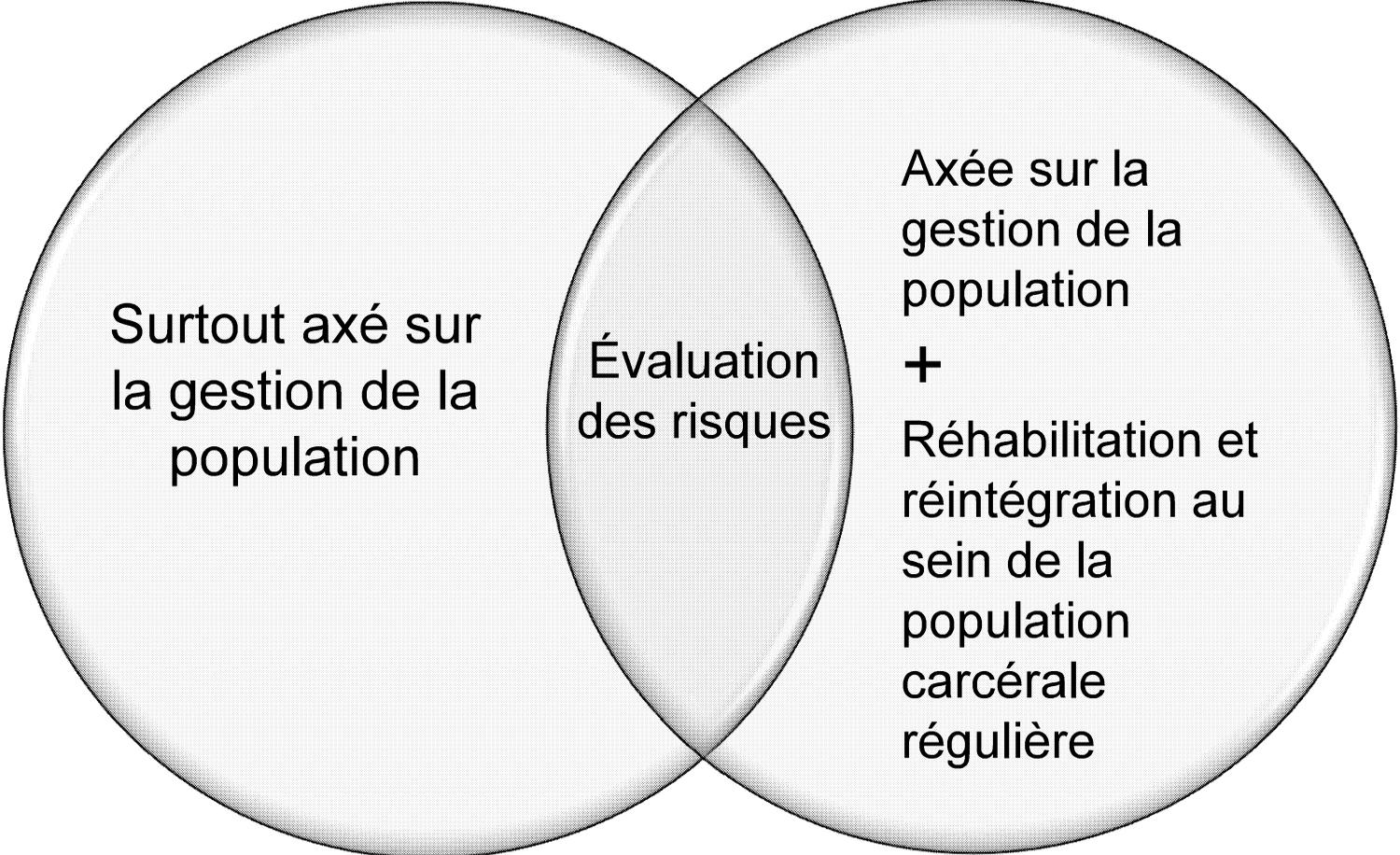
Directive du commissaire 711 – Ébauche

- Lorsque des barrières et/ou du matériel de contrainte sont utilisés, un examen quotidien doit être effectué pour confirmer la nécessité d'une utilisation continue, modifier l'utilisation ou le type de barrière ou de matériel de contrainte ou mettre fin à l'utilisation.

En quoi les UIS se distinguent-elles de l'isolement?

Isolement

UIS



En quoi les UIS se distinguent-elles de l'isolement?

- Accent mis sur les interventions et les **occasions de contacts réels**
 - Obligation d'offrir les occasions suivantes :
 - **deux heures par jour** consacrées aux loisirs/à l'exercice (au moins une heure pour l'exercice)
- et**
- **au moins deux heures consacrées aux *contacts réels***

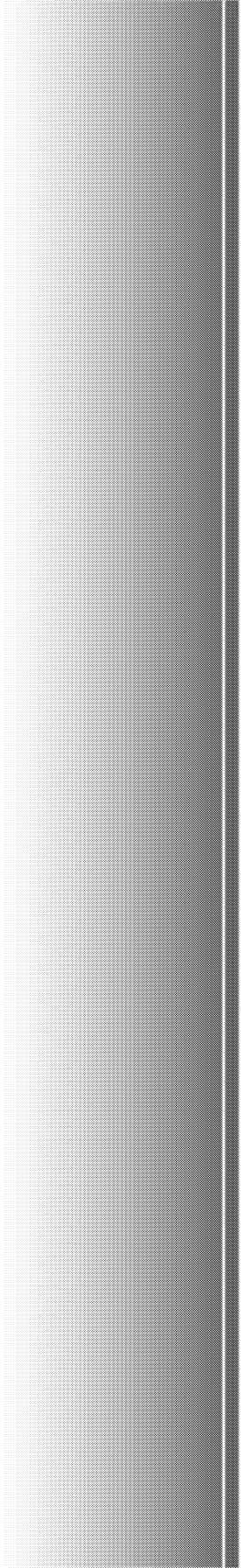
En quoi les UIS se distinguent-elles de l'isolement?

Qu'entend-on par « occasions de contacts réels »?

- *Le mot clé est « occasions »*
- *Même si nombre d'occasions d'interactions ou d'événements spontanés peuvent être considérées comme significatives, notre obligation est de fournir des occasions prévues et prévisibles qu'on peut mesurer*
- *Cela **ne veut pas** dire que d'autres interactions positives sont sans importance si elles ne sont pas « comptabilisées »*

Directive du commissaire 711 – Ébauche

- Toutes les personnes qui travaillent avec les détenus dans une UIS collaboreront pour s'assurer que les détenus ont la possibilité de sortir de leur cellule et d'interagir avec les autres pendant la période minimale requise et pour appuyer le retour réussi d'un détenu dans la population carcérale régulière et y contribuer.
- Lorsqu'un détenu ne profite pas des occasions de sortir de sa cellule pendant la période minimale requise ou qu'il n'interagit pas avec les autres, les conditions de détention peuvent être modifiées pour encourager le détenu à profiter de ces occasions.
- Dans le cas des détenus qui sont sortis de l'établissement pendant les heures normales de travail, tous les efforts raisonnables seront déployés pour leur permettre de passer du temps à l'extérieur de leur cellule pendant une période minimale et d'interagir avec les autres à leur retour à l'établissement. Lorsque cela n'est pas possible, les raisons doivent être documentées dans le module ELT-UIS et le directeur de l'établissement doit être avisé.
- Le personnel compétent, nommé dans les ordres permanents de l'établissement, consignera le temps passé par un détenu à l'extérieur de sa cellule dans le module ELT-UIS.

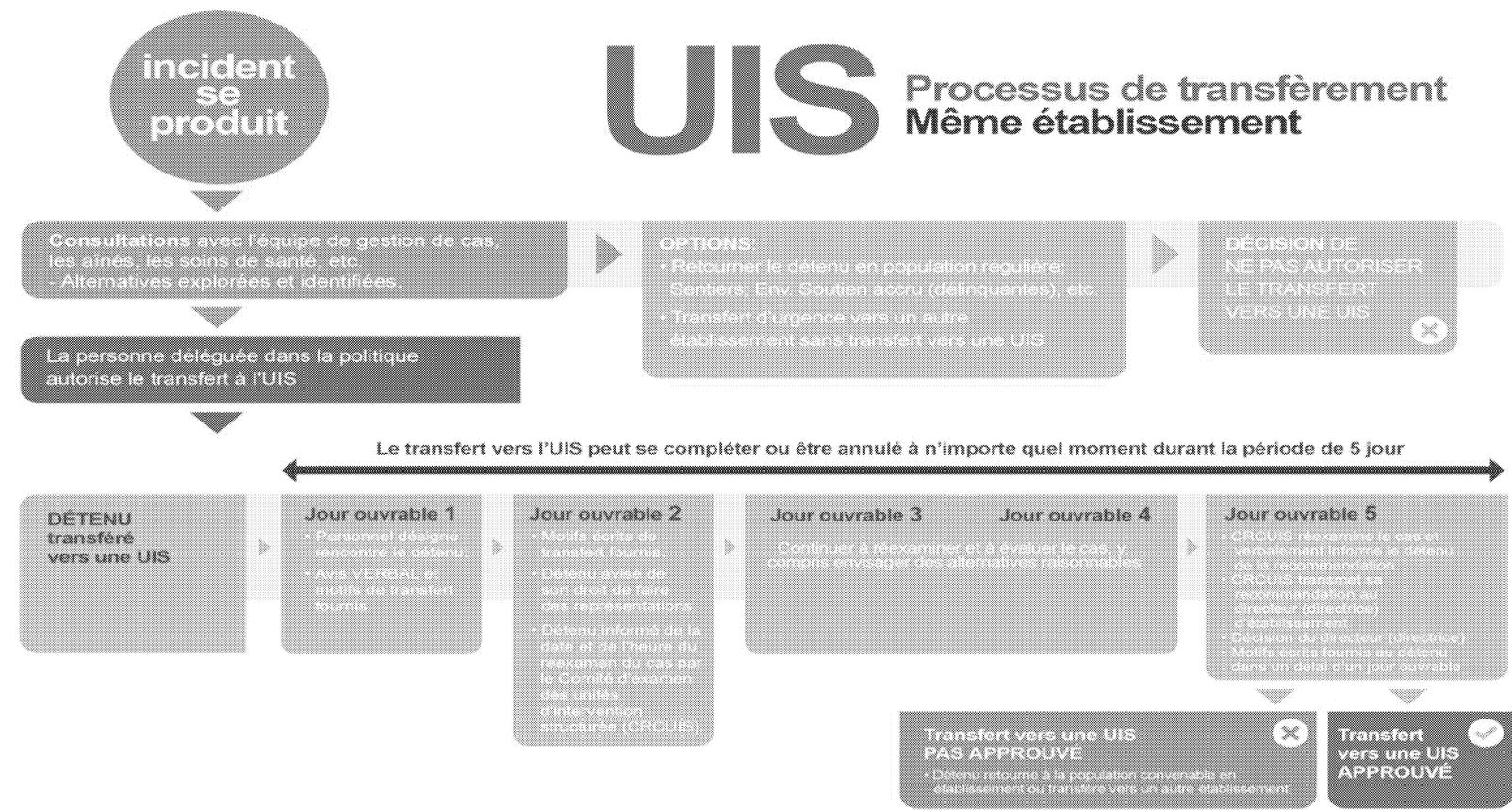


- Les détenus sont **transférés** dans une UIS

- Un subordonné du directeur de l'établissement **autorise** le transfèrement
- Le directeur de l'établissement **approuve** le transfèrement
- **Établissement comportant une UIS** : Le détenu est transféré immédiatement dans l'UIS
- Il est possible d'« annuler » le transfèrement dans l'UIS si une solution de rechange raisonnable est trouvée

UIS

Processus de transfèrement – même établissement



En quoi les UIS se distinguent-elles de l'isolement?

La surveillance et l'examen des cas de détenus dans l'UIS sont confiés à des décideurs externes indépendants (DEI) :

- Ces décisions sont exécutoires
- Elles peuvent comprendre des changements à apporter aux conditions de détention ou autoriser le retrait immédiat de l'UIS

L'examen d'un DEI est mené dans les situations suivantes :

- Un détenu n'a pas passé le **minimum de quatre heures à l'extérieur de sa cellule** pendant **cinq jours consécutifs**
- Un détenu n'a pas passé le **minimum de quatre heures à l'extérieur de sa cellule** pendant **15 jours civils sur 30**
- **Examen après 90 jours** – Un décideur externe indépendant doit mener un examen concernant le transfert d'un détenu dans l'UIS dans les 30 jours suivant l'examen du commissaire (au 60^e jour)
- **Examen de la santé** : Situation où le CASS et le SCR, en consultation avec le conseiller médical principal, décident qu'un détenu doit rester dans l'UIS ou que les conditions de détention ne devraient pas être modifiées conformément aux recommandations d'un professionnel de la santé autorisé.

Application ELT-UIS

- L'application (mobile et de bureau) remplacera le formulaire 0218 anciennement utilisé par les unités d'isolement et permettra de consigner davantage de renseignements.
- Elle contiendra toutes les décisions liées à l'UIS et permettra de documenter et de comptabiliser les déplacements et les interactions des délinquants.
- Elle indiquera une valeur totale pour le temps passé à l'extérieur de la cellule et pour le temps consacré aux occasions d'interactions réelles offertes.
 - Elle permettra également de consigner le temps passé dans la cour, les visites médicales quotidiennes, les visites quotidiennes du directeur de l'établissement et le temps consacré aux douches

Suivi du temps passé à l'extérieur de la cellule

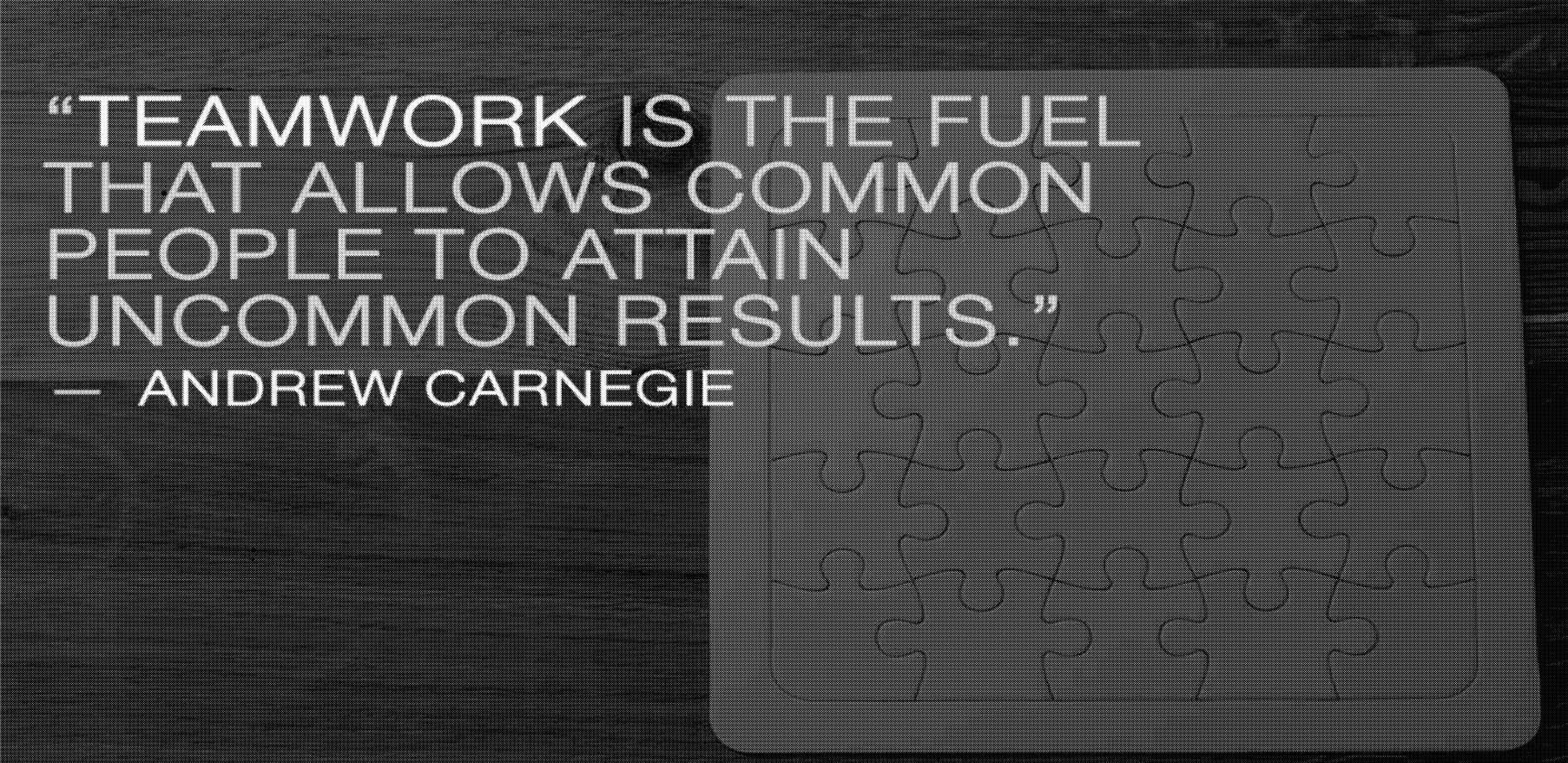
- Cette application a été conçue pour nous permettre d'améliorer notre exactitude et notre efficacité dans la documentation des interactions avec les délinquants, ainsi que de suivre la fréquence à laquelle les délinquants acceptent de profiter des occasions de contacts réels.
- Il est crucial que le personnel consigne l'information avec exactitude dans l'application de bureau ou dans l'appareil mobile

Établissement de l'horaire dans l'UIS

- L'application ELT-UIS permettra également aux GC/GEI de créer un horaire et d'assigner des groupes de détenus de l'unité.
- Une page de calendrier qui s'affiche indique toutes les plages horaires où des activités peuvent avoir lieu durant la journée, ainsi qu'une liste des zones propres à l'établissement (cours, salles de programmes, etc.).
- L'utilisateur pourra ensuite glisser-déposer les groupes à sa disposition (dans une bande latérale de l'application) dans les plages horaires où se déroulent les diverses activités quotidiennes.

Le travail d'équipe nous
permet de réaliser notre rêve :
Passer du cloisonnement à la
collaboration





**“TEAMWORK IS THE FUEL
THAT ALLOWS COMMON
PEOPLE TO ATTAIN
UNCOMMON RESULTS.”
— ANDREW CARNEGIE**

"Le travail d'équipe est le carburant qui permet aux gens ordinaires d'atteindre des résultats peu communs"

Qu'est-ce qu'un « cloisonnement »?

- Dans le contexte des équipes de travail, le terme « cloisonnement » désigne la tendance d'un groupe à protéger farouchement ses ressources ou à ne pas communiquer de renseignements à autrui
- Ce n'est pas nécessairement intentionnel
- Le cloisonnement réduit l'efficacité, mine le moral, nuit à la cohésion du groupe et peut mener au chevauchement ou à l'omission de tâches
- Mais il peut avoir du bon...
 - Il peut mener au développement d'une spécialité et favoriser la formation d'« experts en la matière »
 - C'est problématique lorsque l'expertise n'est pas partagée et que personne ne tire parti de celle-ci

Passer du cloisonnement à la collaboration

- Créer un but rassembleur
- Mettre l'accent sur le travail d'équipe
- Miser sur la communication proactive
- S'assurer que les gens se sentent à l'aise de remettre en question le statu quo
- Discuter des échecs, générer des solutions et établir les prochaines étapes en équipe

Portrait d'une équipe saine

- Tout le monde connaît le but et les objectifs que l'équipe tente d'atteindre (et tout le monde souscrit à ceux-ci!)
- Les rôles et la façon de les intégrer à la réalisation des objectifs sont clairs
- La direction applique et valorise les principes de collaboration, et elle encourage leur adoption
 - Communication
 - Écoute
 - Rétroaction
 - Compromis
 - Fiabilité

Portrait d'une équipe saine

- Les membres de l'équipe s'échangent de l'information librement
- Les conflits entre les membres de l'équipe sont réglés en temps opportun et de bonne foi
- On vise l'équilibre entre l'autonomie et la collaboration

Approche d'équipe intégrée

- La compréhension du rôle et de la contribution de chaque personne amène les membres de l'équipe à se comprendre et à se respecter les uns les autres
- Chaque membre ou, du moins, un représentant de chaque groupe devrait assister aux réunions d'équipe; cela permet de veiller à ce que tous les points de vue soient présentés

Tous les membres de l'équipe sont importants!

- La multiplicité des points de vue mène à la prise de décisions solides
- Un ferme soutien de la direction est essentiel au succès de l'équipe

A person who
feels
appreciated
will always
do more than
what is expected.

quotes.com

Une
personne qui
se sent
appréciée
fera toujours
plus que ce
qu'on attend
d'elle.

Changer de vitesse : vers une culture axée sur les interventions



Mission du SCC

Le Service correctionnel du Canada,
en tant que composante du système de
justice pénale
et dans la reconnaissance de la primauté
du droit, contribue à la sécurité publique
en incitant activement et en aidant
les délinquants à devenir des citoyens
respectueux des lois,
tout en exerçant sur eux un contrôle
raisonnable, sûr, sécuritaire
et humain.



Qu'entend-on par « culture axée sur les interventions »?

Dans le contexte de notre discussion sur les UIS, nous définissons l'***intervention*** ainsi :

« Un effort déployé par des personnes ou des groupes en vue d'améliorer le bien-être d'une personne qui a besoin d'aide, mais la refuse, ou qui est incapable de demander ou d'accepter de l'aide. »

*« L'***intervention*** est une action ayant pour but de susciter un changement chez une personne. »*

Qu'entend-on par « culture axée sur les interventions »?

- L'intervention ne requiert pas nécessairement de programme officiel :
 - Chaque interaction est une occasion de motiver les détenus à adopter des attitudes, des perceptions et des comportements positifs
 - Chaque interaction est une occasion pour les détenus de s'exercer à utiliser des compétences et des comportements prosociaux

et

- Chaque membre du personnel, peu importe son rôle, doit être un modèle de comportement prosocial et renforcer les compétences que les détenus ont apprises dans le cadre des programmes correctionnels

Qu'entend-on par « culture axée sur les interventions »?

- Les programmes correctionnels et sociaux ne sont qu'un élément; le but, c'est de faire en sorte que toute l'unité soit en mode « intervention »

Qu'entend-on par « culture axée sur les interventions »?

- Une *culture axée sur les interventions* englobe bien plus que les interactions avec les détenus; cela comprend les liens et l'intégration entre les membres du personnel

Pourquoi devons-nous modifier notre façon de travailler?

- L'incarcération est un outil de base du système de justice pénale, mais lorsqu'elle a pour seule fonction de punir et d'enfermer les délinquants, ceux-ci réagissent — dans leur for intérieur — avec ressentiment et résistance.
- Lorsqu'on se contente de dire aux gens ce qu'ils ont fait de mal, sans leur expliquer comment faire les choses différemment, on ne contribue aucunement à les outiller pour changer.
- Le modèle de l'UIS est aligné sur notre mission et sur notre engagement :

« [...] Nous sommes convaincus que tous les humains peuvent changer et sommes conscients que les relations constituent le fondement de notre travail [...] »

Directive du commissaire 711 - Ébauche

- Toutes les personnes qui travaillent avec les détenus dans une UIS collaboreront pour s'assurer que les détenus ont la possibilité de sortir de leur cellule et d'interagir avec les autres pendant la période minimale requise et pour appuyer le retour réussi d'une détenue dans la population carcérale régulière et y contribuer.

À quoi ressemble cette « culture d'intervention »?

- Le système de justice pénale n'a pas besoin d'être exclusivement punitif; il peut aussi être formatif

- « L'autorité qui soutient »
 - **Nous sommes déterminés à voir à l'application des lois (y compris les politiques et les règles de l'établissement)**
 - **Nous vous offrons une occasion réelle de changer et de contribuer à la société**
 - **Nous respectons votre capacité de faire vos propres choix**

Reconnaître la réalité des délinquantes...

- De nombreuses délinquantes n'ont pas grandi dans un milieu chaleureux où l'on se sent soutenu et en sécurité.

- « Détentionnalisation »
 - Les délinquantes s'adaptent aisément à leur environnement
 - Cette adaptation entraîne une sorte d'effet « post-incarcération » au moment de la mise en liberté
 - Des éléments clés du milieu carcéral peuvent mener à des modifications de la personnalité et des adaptations comportementales négatives (anxiété, méfiance, agressivité, manipulation, etc.)

Comment fait-on cela au quotidien?

- Bien que ces compétences d'adaptation soient enseignées officiellement dans le cadre des programmes correctionnels, il y a des façons de motiver les détenues et de les amener à mettre ces compétences en pratique dans leurs interactions au quotidien
 - C'est à ce moment-là que les compétences en entrevue motivationnelle (EM) peuvent s'avérer utiles...
 - Recourez à l'EM pour encourager les détenues à utiliser les stratégies d'adaptation enseignées dans le cadre des programmes officiels
 - L'EM est une approche d'intervention fondée sur des données probantes qui a fait ses preuves pour ce qui est de favoriser un changement de comportement positif
 - L'EM peut amener les détenues à s'engager et susciter la **motivation initiale à changer**, alors que le TCC peut s'attaquer aux pensées mésadaptées menant à des comportements mésadaptés afin d'occasionner un **changement durable**.

Comment fait-on cela au quotidien?

- L'EM n'est pas qu'une simple collection de techniques,
c'est une façon d'interagir avec les gens.

- L'**esprit** de l'EM s'articule autour de quatre éléments interreliés :
 - Souplesse
 - Acceptation
 - Compréhension
 - Évocation

Quelle est la contribution du personnel?

- Comment vous sentez-vous? (P. ex., irritation, impatience, bonne humeur, mauvaise humeur.)
- Est-ce que je réagis exagérément à cause d'un autre facteur n'ayant rien à voir avec la situation? (P. ex., stress, maladie, préoccupations à l'égard d'un autre problème.)
- Parti pris
 - Ai-je une idée préconçue de cette personne en raison de facteurs arbitraires? (P. ex., type d'infraction, religion, race.)?

Commencer à mettre l'accent sur l'intervention tout en gardant la sécurité à l'esprit

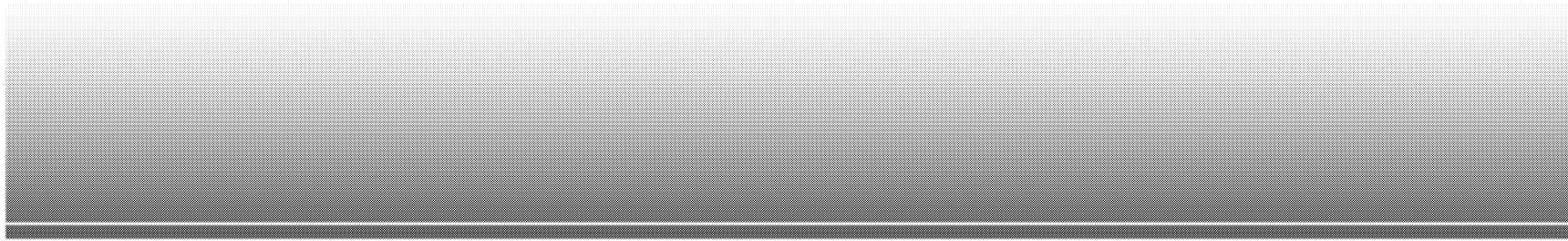
Points essentiels à ne pas perdre de vue...

- Le vrai changement ne découle pas de l'application d'une force externe
- Soyez à l'affût de facteurs internes personnels qui pourraient miner votre perception du comportement des autres
- Chaque délinquante va *décider* de changer ou de continuer à violer la loi
- En reconnaissant la liberté de choix de la délinquante, nous ne lui donnons rien qu'il n'avait pas déjà
- Le fait de procurer aux délinquantes un environnement où l'autorité s'exerce avec empathie, collaboration et soutien n'enlève rien au fait que nous appliquons la loi, *mais...*

Suite...

Cela signifie que nous devons changer notre façon de penser :

Voir les délinquantes comme des êtres humains et leur offrir des occasions véritables de changer et de choisir de s'intégrer à la société.



L'équipe de l'UIS : Rôles et responsabilités

Modèle de dotation

- Des ressources supplémentaires ont été obtenues pour l'UIS (peuvent être partagée avec l'Environnement de soutien accru)
 - Conseillers en comportement
 - Ergothérapeutes et travailleurs sociaux
 - Intervenants de première ligne
- Postes actuels et rôles et responsabilités liées à l'UIS et l'ESA
 - GSII
 - GCSII

L'équipe interdisciplinaire de l'UIS

- Autres membres du personnel qui font partie de l'équipe interdisciplinaire en fonction des besoins de chacune des délinquantes placées dans l'UIS :
 - Agents de libération conditionnelle
 - Agent de programmes correctionnels
 - Agent des programmes sociaux
 - Agent de liaison autochtone
 - Aînés
 - Conseillers spirituels et aumôniers
 - Autres, au besoin

Rôles et responsabilités de l'équipe

- Tous les membres du personnel de l'UIS ont la responsabilité d'effectuer ce qui suit :
 - Voir au fonctionnement sécuritaire de l'unité
 - Veiller à ce que l'unité réalise chaque jour son mandat d'offrir aux détenues la possibilité de bénéficier d'interactions réelles et d'interventions
- Le rôle de tous les membres de l'équipe de l'UIS est de travailler ensemble pour effectuer ce qui suit :
 - Assurer un environnement sûr et sécuritaire où des interventions peuvent avoir lieu en toute sécurité
 - Veiller à ce que toutes les obligations légales soient remplies
 - Aider l'équipe à coordonner les activités/routines (p. ex., visites par vidéoconférence, appels confidentiels à l'avocat, gestion du temps dans la cour extérieure, interventions, etc.)
 - Remplir les outils d'évaluation de la menace et des risques afin de déterminer les fréquentations pour la cour extérieure, les interventions, entre autres

Une journée dans la vie

- Les entretiens avec le personnel aideront au développement des routines de l'UIS. Pendant une journée normale, une détenue peut accomplir ce qui suit :
 - Interagir avec les intervenants de première ligne et les gestionnaires correctionnels
 - Rencontrer un agent de libération conditionnelle
 - Participer aux programmes correctionnels et aux interventions
 - Participer aux séances de counseling individuelles avec les Aînés ou l'aumônier
 - Travailler avec un agent de liaison autochtone ou avec des bénévoles
 - Faire de l'exercice à l'intérieur ou à l'extérieur
 - Travailler avec les conseillers en comportement, les ergothérapeutes et les travailleurs sociaux
 - Établir des liens avec d'autres détenues, dans la mesure du possible
 - Communiquer avec le personnel des Services de santé
- Un milieu sécuritaire permettant de veiller à ce que les activités mentionnées ci-haut se tiennent en toute sécurité pour le personnel et les détenues est la clé d'une mise en œuvre réussie des UIS. Les intervenants de première ligne et les gestionnaires correctionnels sont essentiels.

Interventions

- **Conseillers en comportement**
 - Thérapie comportementale dialectique
 - Outils nécessaires
 - Compétences de vie
 - Gestion de la colère
 - Groupes de psychoéducation
 - Encadrement et résolution de problèmes, entre autres.
- **Ergothérapeutes**
 - Prendre soin de soi
 - Aptitudes à la vie quotidienne
 - Adaptation
 - Activités de loisir

Rôles des membres de l'équipe – gestionnaire, Stratégie d'intervention intensive (GSII)

- Travaille avec le GCSII afin d'élaborer les activités quotidiennes de l'UIS
- Dirige le superviseur des conseillers en comportement
- Agit à titre de superviseur fonctionnel des intervenants de première ligne
- Fournit des conseils et de la formation au personnel et à la direction de l'établissement au sujet de la gestion de cas et des stratégies d'intervention (c.-à-d. programmes correctionnels et sociaux)
- Dirige le Comité de réexamen des cas de l'unité d'intervention structurée (CRCUIS) ou y participe en tant que membre.
- Noue et entretient des relations avec d'autres membres du personnel de l'établissement (y compris les Services de santé), le personnel de l'administration régionale, les décideurs externes indépendants, la Commission des libérations conditionnelles du Canada et les représentants d'organismes communautaires

Rôles des membres de l'équipe – gestionnaire correctionnel, Stratégie d'intervention intensive (GCSII)

- De concert avec le GSII, élabore et gère l'horaire quotidien
- Supervise les intervenants de première ligne affectés à l'UIS
- Veille à ce que l'environnement de l'UIS appuie la prestation efficace des interventions
- Veille à ce que des évaluations de la menace et des risques soient effectuées et les approuve, en collaboration avec l'agent du renseignement de sécurité et le personnel de l'UIS
- Veille à ce que les déplacements quotidiens facilités par les intervenants de première ligne de l'UIS soient enregistrés dans l'application LTE de l'UIS

Rôles des membres de l'équipe – intervenants de première ligne (IPL)

- Facilitent les déplacements des détenues vers les secteurs d'activités et d'interventions (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'unité), les douches, les visites, entre autres
- Interagissent avec les détenues de l'UIS afin de les motiver et de les encourager à participer aux activités et aux interventions et à adopter des comportements prosociaux et appropriés
- Travaillent à calmer les détenues agitées, à maîtriser les situations et à maintenir un environnement sécuritaire au moyen de mesures de sécurité active et passive
- Consignent avec exactitude les déplacements des détenues au moyen des versions mobile et de bureau de l'application LTE relative aux UIS
- Assurent la surveillance et informent le GSII et le GCSII si des détenues n'ont pas achevé la totalité de leur période *minimale* de 4 heures à l'extérieur de leur cellule ou de 2 heures d'interaction avec autrui
- Surveillent le comportement des détenues et signalent tout comportement pouvant indiquer une détérioration de la santé mentale au personnel des Services de santé (c.-à-d. hygiène de moins en moins appropriée, refus de participer aux activités durant une longue période, changements sur le plan de l'alimentation, etc.)

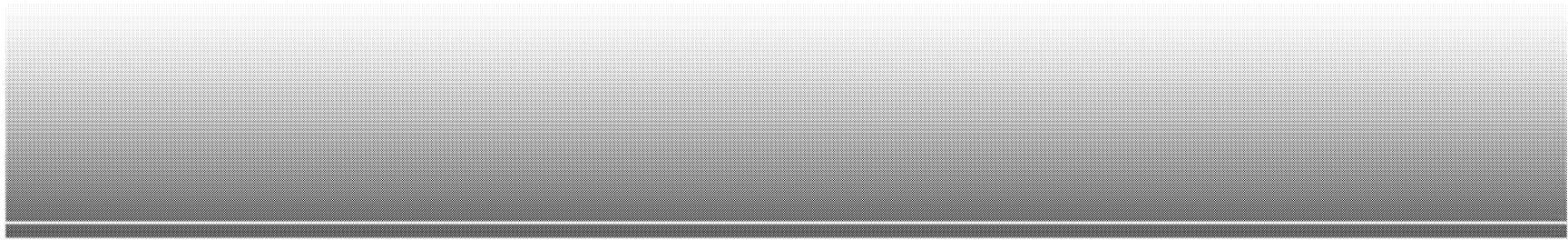
Rôles des membres de l'équipe – conseillers en comportement

- Font partie de l'équipe interdisciplinaire et favorisent et entretiennent un milieu thérapeutique axé sur le soutien
- Donnent et supervisent des séances de formation individuelles et en groupe visant l'acquisition de compétences pour aider les détenues de l'UIS à gérer leur santé mentale
- Offrent des interventions individuelles et en groupe. Ces interventions peuvent comprendre, entre autres, les outils nécessaires, des modules de la TCD, les compétences de vie, la gestion de la colère, des groupes de psychoéducation, l'encadrement et la résolution de problèmes, entre autres
- Informent la direction, les membres de l'équipe interdisciplinaire, y compris les professionnels de la santé mentale, entre autres, des besoins des délinquantes en matière d'intervention visant la santé mentale et le comportement
- Entreprennent, facilitent et supervisent diverses activités de développement personnel
- Donnent des leçons et coordonnent les activités conçues pour renforcer les compétences et les objectifs en matière de développement personnel afin de faciliter la réintégration dans la population carcérale régulière

Rôles des membres de l'équipe

Professionnels de la santé

- Seront tenus de recommander au directeur d'établissement de modifier les conditions d'incarcération de la personne ou de la retirer de l'UIS pour des raisons de santé si l'application de ces recommandations améliore sa santé.
 - Cela comprend l'établissement de mécanismes d'examen, à l'intérieur et à l'extérieur du Service, pour les situations où le directeur de l'établissement ne donne pas suite aux recommandations.
- Effectuent des visites médicales quotidiennes dans l'UIS
- Effectuent des évaluations de la santé mentale à l'admission et au moment du transfèrement dans une UIS
- Surveillent les problèmes de santé des détenues et réagissent en conséquence
- Administrent des médicaments au besoin
- Défendent les droits des patients



Services de santé mentale dans l'UIS et l'ESA

UIS et ESA

- Le fonctionnement des UIS dans les établissements pour femmes sera semblable à celui des UIS pour hommes et portera principalement sur la prestation d'interventions personnalisées pour aider les détenues à retourner dans la population carcérale régulière.
- L'ESA sert à maintenir les femmes dans la population carcérale régulière en leur offrant un soutien supplémentaire afin qu'elles puissent réintégrer leur unité résidentielle régulière.
- Les Services de santé fourniront des services à l'ESA et à l'UIS et prêteront une attention particulière aux délinquantes de l'UIS (le tout sera déterminé par les chefs des services de santé mentale et cliniques).
- Les services offerts à l'ESA seront fondés sur les plans de traitement.

Équipe interdisciplinaire

- On utilisera une approche d'équipe interdisciplinaire dans l'ESA, ce qui favorisera la souplesse et la créativité. L'équipe planifiera et coordonnera les interventions, la participation aux programmes et la prestation des services, tout en assurant une sécurité active et la contribution d'un nombre suffisant de membres du personnel qui travailleront auprès des femmes pour créer un environnement qui encouragera la participation aux programmes et aux interventions.



Rôle des services de santé mentale

L'ajout d'un ergothérapeute et/ou d'un travailleur social favorisera la prestation d'interventions axées sur le soutien au sein d'une équipe interdisciplinaire. Ces ressources visent principalement le soutien des femmes transférées dans une UIS, mais elles seront également efficaces pour les femmes qui sont placées dans l'ESA.

Services de santé mentale

- Des services de santé mentale seront offerts conformément aux Lignes directrices intégrées en santé mentale, et ils nécessiteront le consentement éclairé et volontaire de la détenue. Les détenues aiguillées pour recevoir des services seront évaluées conformément aux Lignes directrices et des plans de traitement individuels seront élaborés en fonction des résultats de cette évaluation. Les interventions pourront être menées individuellement ou en groupe, selon les besoins.

Services de santé mentale

- Les ressources supplémentaires, c'est-à-dire les ergothérapeutes et les travailleurs sociaux qui relèvent du chef des services de santé mentale, faciliteront le traitement des besoins en matière de santé des femmes qui sont hébergées dans l'UIS et/ou l'ESA.

Interventions

- Les interventions peuvent comprendre, par exemple, l'évaluation du rendement professionnel, l'évaluation du besoin de technologie d'assistance, l'évaluation de la modulation de l'intégration sensorielle, les plans de traitement fondés sur les limitations physiques, la planification clinique du renvoi, les évaluations de l'état de santé mentale, le dépistage et le triage des problèmes de santé mentale, l'intervention en cas de crise, l'évaluation du risque de suicide et de l'automutilation et le perfectionnement des compétences.
- Les activités de promotion de la santé et de prévention peuvent comprendre de l'éducation et du counseling sur une vaste gamme de sujets liés à la réadaptation psychosociale et au bien-être physique et mental des clients.

Considérations relatives à la sécurité :
Comment garder la *sécurité à l'esprit* lorsqu'on
se concentre sur les interventions



Qu'est-ce qu'on entend par « garder la sécurité à l'esprit »?

- Utiliser une **sécurité active** robuste :

***Définition** : Interactions régulières et uniformes avec les délinquants et analyse en temps opportun des renseignements et transmission de ces renseignements au moyen d'observations, de communications et de mesures proactives qui minimisent les incidents de sécurité.*

La sécurité active contribue à la création de relations professionnelles et positives entre les membres du personnel et les délinquants, et constitue un outil clé pour évaluer l'adaptation et la stabilité des délinquants.

- L'objectif de la sécurité active est d'**optimiser la sûreté et la sécurité au moyen d'interactions constructives** entre tous les membres du personnel et les délinquants, grâce à la **communication de renseignements**.

Comment atteindre cet objectif?

- La sécurité active contribue à renforcer la sécurité de l'établissement au moyen de mesures préventives, ainsi qu'à l'échange et la collecte de renseignements.
- Les liens solides entre le Modèle d'engagement et d'intervention (MEI), la sécurité dynamique et la communication.
- La connaissance du comportement passé (ou habituel) d'un détenu aide à prévoir et à évaluer le comportement actuel.
- La sécurité active consiste également à utiliser des pratiques **proactives** pour prévenir ou minimiser les incidents qui mettent en péril la sûreté et la sécurité de l'établissement.

Comment atteindre cet objectif?

- **Favoriser l'établissement de relations constructives** : La sécurité active concerne les interactions régulières et la communication avec les délinquants. Elle permet au personnel d'établir *des relations avec les délinquants, fondées sur le respect et la confiance*.
- La sécurité active suppose une **interaction régulière, constructive et uniforme avec les détenus**, ainsi que **l'analyse en temps opportun** de renseignements et l'échange au moyen d'**observations et de communications**.
- La sécurité active dépend d'un **groupe du personnel alerte** qui :
 - **interagi** avec les détenus et **apprend** à les connaître;
 - favorise des interactions positives entre le personnel et les détenus et **l'établi des relations**;
 - valorise un traitement équitable et se comporte de façon professionnelle;
 - encourage les comportements positifs tout en réagissant aux comportements négatifs;
 - veille à ce que les détenus prennent **part à des activités constructives et utiles** qui contribuent à leur réinsertion sociale future.

Comment atteindre cet objectif?

- La sécurité active est la **responsabilité de TOUS les membres du personnel**;

Ils travaillent et communiquent ensemble afin de minimiser les problèmes de sécurité **avant** que la situation ne dégénère en crise.



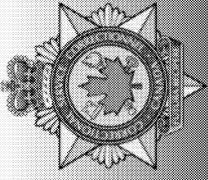
MEI – principes directeurs

1. Préservation de la vie
2. Travail d'équipe interdisciplinaire
3. Mission et valeurs du SCC
4. Nécessaire et proportionné
5. Leadership

Sécurité du personnel et Modèle d'engagement et d'intervention (MEI)

Stratégies d'engagement et d'intervention

- Sécurité active et présence du personnel
- Communication
- Isoler, circonscrire et maîtriser
- Non-intervention contrôlée
- Premiers soins/évaluation de santé
- Intervention en matière de santé
- Manœuvre et/ou intervention tactiques
- Équipe interdisciplinaire et toute personne qui entretient de bonnes relations avec le délinquant



Évaluation de la situation

- Le langage corporel du délinquant, le ton de sa voix, s'il profère des menaces, etc.
- L'état mental du délinquant et sa capacité de comprendre des consignes
- Y a-t-il dans la pièce des objets qui pourraient servir d'armes
- Le nombre d'armes visibles ou possibles
- Les sorties ou les voies d'évasion
- Le nombre de délinquants
- D'autres membres du personnel sont-ils présents?
- Autres facteurs



Évaluation du risque

*L'évaluation des risques est le processus utilisé pour déterminer l'importance de ce risque et appliquer les facteurs de l'outil **HIM**.*

- ***H**abilité*
- ***I**ntention*
- ***M**oyens*

Niveaux de risque :

- Faible : Aucun dommage imminent
- Modéré : Risque de dommage
- Élevé : Dommage grave imminent



Évaluation du risque – perception du personnel

- La façon dont un membre du personnel voit ou perçoit une situation est, en partie, fonction des caractéristiques personnelles qu'il apporte à la situation.
- Certains facteurs peuvent interagir avec les éléments de la situation et les catégories de comportement de façon à influencer sur la façon dont un membre du personnel perçoit et, par conséquent, évalue une situation et y réagit.



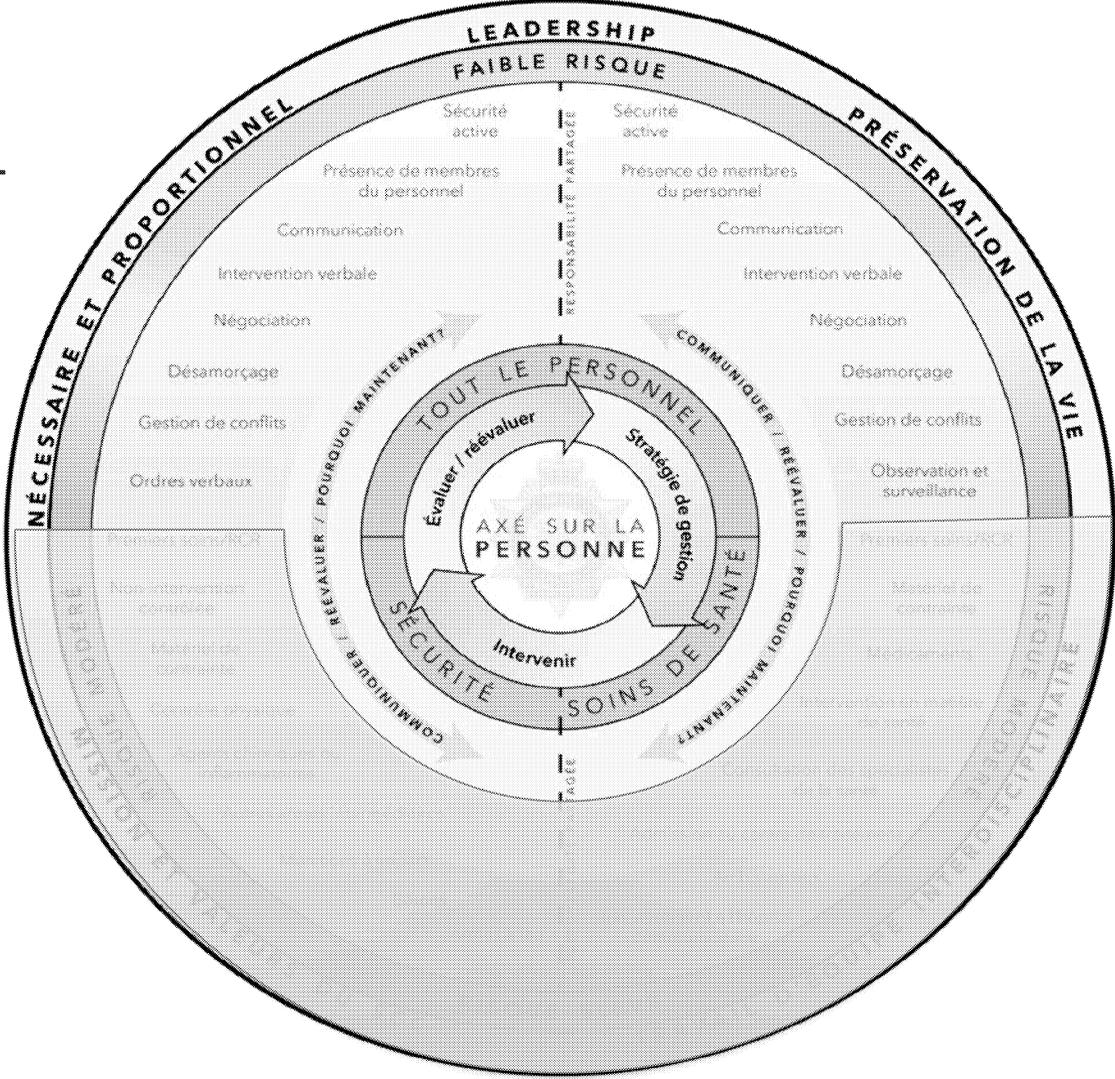
Évaluation du risque – perception du personnel

Voici des stratégies de maîtrise de soi :

- Soyez conscient de l'importance et de la valeur du maintien de la maîtrise de soi
- Éviter de déclencher des comportements de résistance chez le sujet
- Reconnaissez vos « points sensibles » potentiels
- Soyez à l'affût des signaux internes qui indiquent que vos émotions s'intensifient
- Gardez le silence pour un bref instant afin de pouvoir maîtriser vos émotions avant de poursuivre l'intervention
- Prenez du recul et attendez un peu avant de poursuivre l'intervention.
- Fixez des limites en ce qui a trait aux comportements inacceptables qui ont pour effet d'intensifier vos émotions.

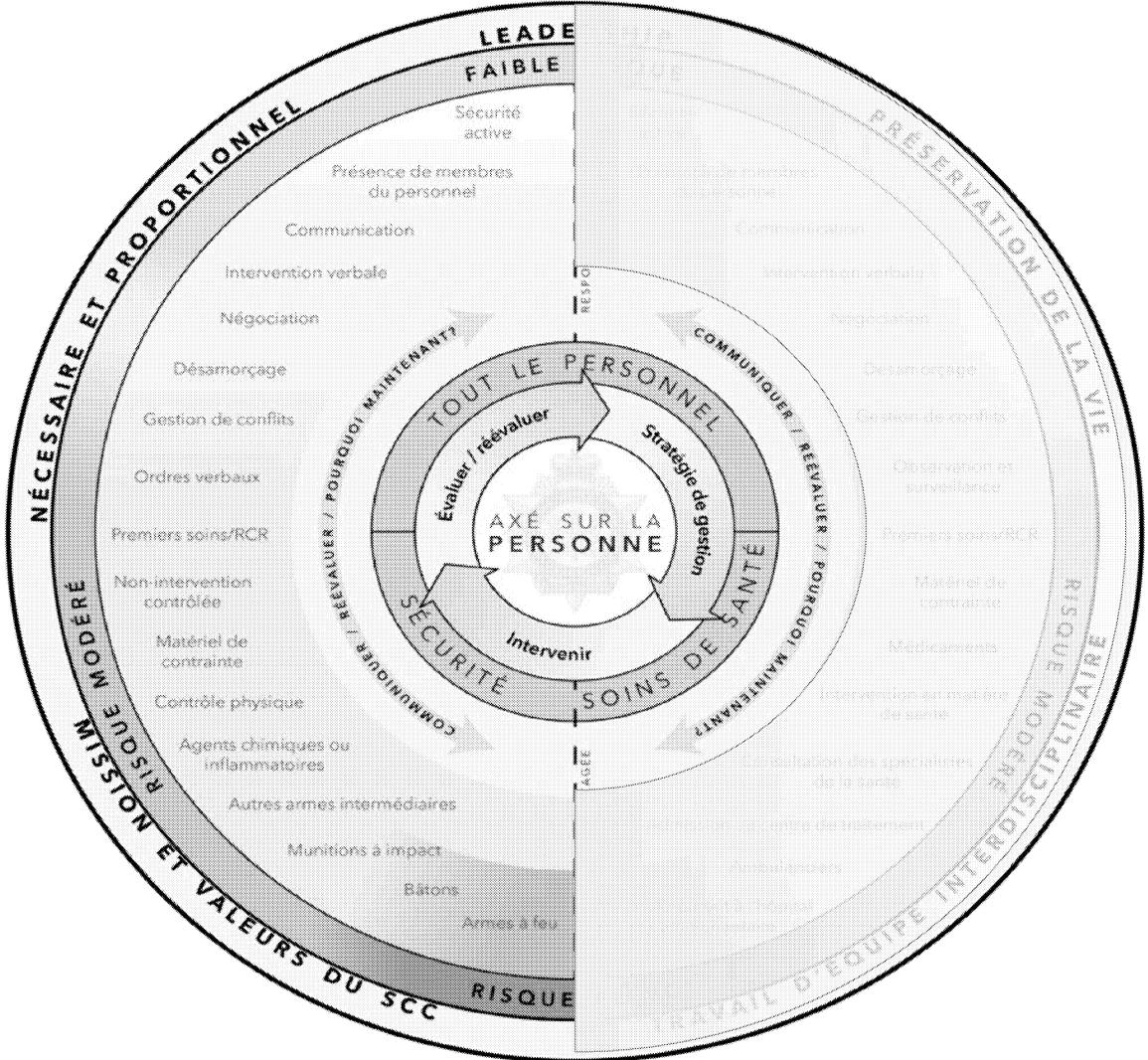
Sécurité du personnel et Modèle d'engagement et d'intervention (MEI)

TOUT LE
PERSONNEL



Sécurité du personnel et Modèle d'engagement et d'intervention (MEI)

SÉCURITÉ





Compétences en communication

La communication désigne le recours à ce qui suit :

- les interventions verbales;
- la résolution de conflits;
- la gestion des conflits;
- les consignes orales;
- la présence physique;
- les signaux non verbaux.



Compétences liées au processus d'intervention

Lorsque vous êtes confronté à une situation potentielle ou à une situation qui en est aux premières étapes de l'escalade, utilisez les compétences suivantes :

1. Désamorcer la situation
2. Créer un climat de coopération
3. Écoute active
4. Résoudre des problèmes en collaboration
5. Protéger votre sécurité personnelle
6. Savoir quand se désengager



1. Désamorcer la situation

Lorsque vous réagissez à un conflit ou à une situation de crise, vos comportements verbaux et non verbaux influenceront probablement le sujet de l'une des deux façons suivantes :

- En désescaladant l'état émotionnel du sujet
- En intensifiant l'état émotionnel du sujet

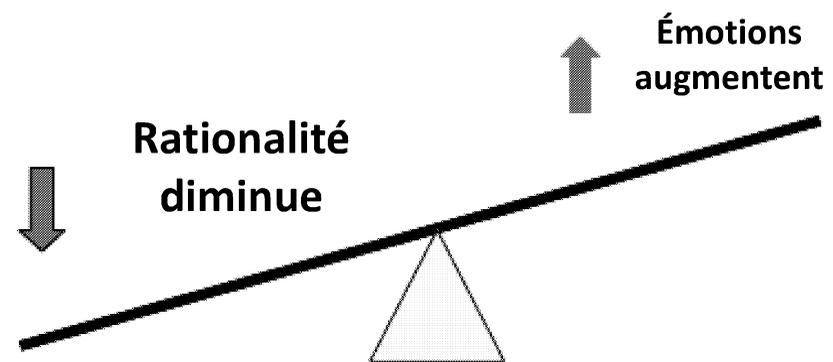


2. Créer un climat de coopération

- Un climat de coopération est créé lorsque le personnel réagit à la situation de conflit en adoptant une approche de coopération plutôt qu'une approche concurrentielle.

3. Écoute active

L'écoute active est l'une des techniques les plus efficaces pour désamorcer la situation.





4. Résoudre des problèmes en collaboration

- Il peut être difficile pour le délinquant de ne pas être d'accord avec une solution qu'il a aidé à créer.
- En utilisant principalement des questions ouvertes plutôt que des questions fermées, vous évitez de donner l'impression d'un interrogatoire.



5. Protéger votre sécurité personnelle

Les facteurs suivants vous aideront à maintenir votre sécurité personnelle :

- 1) La sensibilisation aux signaux verbaux et non verbaux qui reflètent une augmentation possible du risque pour la sécurité personnelle;
- 2) Les facteurs environnementaux de l'évaluation;
- 3) La conscience de votre position corporelle.



6. Savoir quand se désengager

- Il y aura des situations où il vous conviendra de vous désengager de l'intervention en cas de conflit ou de crise.
- Ce sera le cas lorsque les facteurs situationnels et les comportements du sujet présentent un risque imminent pour votre sécurité ou celle des autres.
- Vous devriez faire ce qui suit :
 1. Se retirer de la situation pour se réfugier vers un endroit sûr;
 2. Demander de l'aide.

Évaluations de la menace et des risques

- Les EMR visant l'UIS servent à évaluer ***seulement*** la situation dans l'UIS
 - **Elle NE porte PAS sur :**
 - Les déplacements/l'accompagnement à l'extérieur de l'établissement
 - L'incompatibilité ou les problèmes liés aux fréquentations à l'extérieur de l'UIS

- **Les EMR visant l'UIS se veulent actives**
 - Elle ne s'agit pas d'une évaluation « unique ».
 - Elle sera examinée tous les jours lorsqu'on a recours à des barrières ou à du matériel de contrainte.
 - Il faut la revoir également lorsqu'il y a des changements majeurs dans la population ou dans la dynamique des cas (achèvement de programmes), ou lorsqu'un incident de sécurité survient.

Directive du commissaire 711 – ébauche

- Le GCSII veillera à ce qu'une évaluation de la menace et des risques visant l'UIS soit effectuée pour chaque détenu afin de déterminer ses fréquentations et ses déplacements des détenus.
- Toute imposition de barrières et/ou du matériel de contrainte transférés à une UIS doit respecter ce qui suit :
 - a) être appuyé par la réalisation d'évaluation de la menace et des risques visant l'UIS (EMR-UIS) et fournir un avis au directeur de l'établissement;
 - b) déterminer le risque particulier que présente le détenu, ainsi que les barrières et/ou du matériel de contrainte nécessaires pour atténuer le risque.
- Lorsque des barrières et/ou du matériel de contrainte sont utilisés, un examen quotidien doit être effectué pour confirmer la nécessité d'une utilisation continue, modifier l'utilisation ou le type de barrière ou de matériel de contrainte ou mettre fin à l'utilisation.

Lignes directrices 711-1 – ébauche

Évaluation de la menace et des risques de l'UIS

- Le GCSII fera ce qui suit :
 - a) veiller à ce qu'une EMR-l'UIS soit effectuée dans le module de l'application LTE relative aux UIS au plus tard le premier jour ouvrable suivant le transfèrement d'une détenue à une UIS;
 - b) lorsque recommandé par l'entremise de l'EMR-UIS, autoriser l'utilisation de barrières et/ou du matériel de contrainte.
- Si le GCSII autorise l'utilisation des barrières et/ou du matériel de contrainte, il doit immédiatement aviser le directeur de l'établissement de la décision ou, s'il s'agit d'heures de travail non régulières, le jour ouvrable suivant.